



5100 Lacy Avenue Suite #104
Raleigh, NC 27609

www.lecoleraleigh.org
l.ecole.fsr@gmail.com
(919) 790 1219

Règlement financier de la maternelle Preschool Financial Policy 2016-2017

Frais d'inscription / Registration Fee

Les frais d'inscription sont de \$200 par famille. Les frais d'inscription sont payables au dépôt de la demande d'inscription et sont non remboursables quelle que soit la raison invoquée. Votre enfant ne sera considéré inscrit qu'au versement des frais d'inscription. Les frais d'inscription restent les mêmes en cas d'inscription en cours d'année sauf si l'inscription se fait après le 1^{er} mars. Dans ce cas, les frais sont fixés à \$100 par famille.

The registration fee is \$200 per family. This fee is non-refundable under any circumstances and must be paid at the time of registration. Your child will not be considered registered until the registration fee has been paid. If you register your child during the year, the registration fee stays the same except if your child joins the school after March 1st. In that case, the registration fee is \$100 per family.

Frais de scolarité/ Tuition

Les frais de scolarité pour l'année 2015-2016 s'élèvent à :

	De septembre à mai	juin
Pour 2 jours par semaine (Ma,J)	231	62
Pour 3 jours par semaine (L,Me,V)	340	93
Pour 5 jours par semaine (L-V)	502	134

Une réduction de 10% est appliquée pour le 2^e, 3^e enfant d'une même famille.

Le premier versement des frais de scolarité est dû le 1^{er} juin précédent la rentrée scolaire. Ce versement est appliqué à la dernière facture de l'année (mois de mai et juin). En cas de non-paiement dans les délais, l'inscription de votre enfant sera considérée comme annulée.

Les autres versements sont dus le 1^{er} jour de chaque mois entre le mois de septembre et de mai. Le paiement pour le mois de juin est à verser le 1^{er} mai.

Tableau récapitulatif des paiements :

	Inscription	juin	De septembre à avril	mai
Pour 2 jours par semaine (Ma,J)	200/famille	231	231	62
Pour 3 jours par semaine (L,Me,V)	200/famille	340	340	93
Pour 5 jours par semaine (L-V)	200/famille	502	502	134

En absence de paiement le 10 du mois, une pénalité de \$20 sera appliquée. Le paiement peut se faire par chèque à l'ordre de *L'école, Inc*, en liquide, par carte bleue ou par virement bancaire. Aucun remboursement ne sera fait quelle que soit la raison invoquée (maladie, déplacement...).

L'École n'enverra pas de facture mensuelle à moins que la famille ne le demande expressément.

Les chèques retournés seront facturés \$20.

Monthly tuition for the year 2014-2015 is as follow:

	<i>From September to May</i>	<i>June</i>
<i>For 2 days per week (Tu,Th)</i>	231	62
<i>For 3 days per week (M,W,F)</i>	340	93
<i>For 5 days per week (M-F)</i>	502	134

A 10% discount is applied for the 2nd or 3rd child enrolled in the same family.

The first tuition payment is due June 1st preceding the school year. This payment is applied to the last tuition payment of the school year (May-June invoice). In case the payment is not received in time, your child enrollment will be considered cancelled.

The following payments are due on the first of each month, between September and May. June tuition is due May 1st.

Recap of the payment schedule:

	Registration	June	September to April	May
<i>For 2 days per week (Tu,Th)</i>	200/famille	231	231	62
<i>For 3 days per week (M,W,F)</i>	200/famille	340	340	93
<i>For 5 days per week (M-F)</i>	200/famille	502	502	134

Tuitions not paid on the 10th of the month will be charged a late fee of \$20. Tuitions can be paid by check (to the order of L'école), paid cash or by credit card or direct deposit. There will be no refunds or credit given for missed days for any reason including sickness or vacation.

L'École will not send monthly invoice unless specifically asked for by the family.

All returned checks will be charged \$20 fee.

Retard pour récupérer l'enfant / Late Pick-up

Si vous venez chercher votre enfant en retard, nous facturerons ce retard selon les modalités ci-dessous.

Pour les 5 premières minutes de retard, nous vous facturerons \$2, puis \$1 par minute de retard.

Late fees will be applied if you are late picking up your child.

Fees are \$2 for the first five minutes and then \$1 per minute.

Frais de fournitures / Supply fee

Pour aider L'école à acheter toutes les fournitures nécessaires pour l'année scolaire, des frais de \$30 sont demandés. Il n'y a pas de liste de fournitures à fournir en plus. Ces frais sont par enfant. Le paiement est dû au 1^{er} juin précédent la rentrée scolaire.

To help L'école purchase all the supplies needed for the school year, a one-time \$30 fee is asked for. No additional supply list will be asked to the parents. The fee is per child. Payment is due June 1st preceding the school year.

Abandon de la scolarité en cours d'année/ Leaving the school during the year

Dans le cas où vous décideriez de retirer votre enfant de L'école avant la fin de l'année scolaire, vous devrez nous en informer par écrit au minimum 1 mois avant le départ de votre enfant. Les frais de scolarité pour le mois calendaire de départ de l'enfant sont à payer en intégralité même si votre enfant devait quitter L'école au milieu du mois. Les frais de scolarité pour le mois de mai, qui ont été versés avant la rentrée scolaire, ne seront pas remboursés.

If you ever decide you want your child to stop attending L'école before the end of the school year, you must notify us in writing at least one month before your child stops attending L'école. You will be responsible to pay in full the last calendar month your child is attending L'école even if your child is leaving in the middle of that month. Tuition for the month of May that was paid for before the school starts will not be reimbursed.